

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Référence	Téléphone
BULAC/2013/618	01 81 69 18 10
Envoyé par	Courriel
Marie-Lise Tsagouria	marie-lise.tsagouria@bulac.fr

Date 21 novembre 2013

COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 14 juin 2013

Participants présents Membres du conseil scientifique Dominique AKHOUN-SCHWARB Damien CHAUSSENDE François LAGIRARDE Véronique BÉRANGER Aboubakr CHRAÏBI Henry LAURENS Olivier de BERNON Leyla DAKHLI Antoine MARÈS Alain BLUM Thomas DE BRUIJN Éric MEYER Étienne BOISSERIE Redouane DJAMOURI Gérard TOFFIN Ève FEUILLEBOIS Chantal CHANSON-JABEUR Membres de droit Marie-Lise TSAGOURIA Invités Alexandre ASANOVIC Clotilde MONTEIRO Soline SUCHET Cécile GOBBO Francis RICHARD Bernadette VINCENT Participants excusés Michele BERNARDINI Catherine MAYEUR-JAOUEN Thomas TABERY Pierre BOILLEY Jean-Luc RACINE Michèle THERRIEN Marie-Élizabeth DUCREUX Prochaine réunion le Lieu et Adresse 6 décembre 2013 à 9h30 BULAC - Salle du conseil 65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

Ordre du jour

- 1. Tour de table : présentation des nouveaux membres du conseil
- 2. Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 14 décembre 2012
- 3. Action du conseil scientifique de la BULAC : bilan et perspectives *par Éric Meyer, président du conseil*
- 4. Actualisation de la politique documentaire de la BULAC : avancement du chantier *par Alexandre Asanovic, responsable du Pôle collections*
- 5. Acquisitions de ressources électroniques : choix à faire pour 2014 par Bernadette Vincent, responsable des ressources numériques et continues
- 6. Point d'avancement de la Mission coordination enseignement-recherche *par Soline Suchet, responsable de la mission*
- 7. Convention BULAC/INALCO (projet ALIENTO)
- 8. Questions diverses

65 rue des Grands Moulins F-75013 Paris info@bulac.fr T +33 (0)1 81 69 18 00

www.bulac.fr p. 1/5

Éric Meyer, président du conseil scientifique, ouvre la séance en rendant hommage à Gilles Veinstein, professeur au Collège de France, membre du conseil depuis le 7 mai 2010 et disparu le 5 février 2013.

1. TOUR DE TABLE : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président du conseil scientifique accueille les membres nouvellement nommés, puis chaque participant se présente lors d'un tour de table.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2012

Le compte rendu du 14/12/2012 est adopté à l'unanimité.

3. ACTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA BULAC : BILAN ET PERSPECTIVES

Éric Meyer, qui préside pour la dernière fois le conseil scientifique de la BULAC, fait le bilan de de son fonctionnement.

Il rappelle en préambule l'originalité de la BULAC, bibliothèque fédérative regroupant neuf établissements, dont le CNRS, qui fait en 2013 son retour dans le groupement d'intérêt public, ce qui marque une reconnaissance symbolique importante. Son fonctionnement est autonome, ce qui la distingue d'autres établissements comparables, la bibliothèque de la SOAS par exemple.

Les membres du conseil scientifique sont nommés *intuitu personae*, en tant que spécialistes de tel domaine ou de telle discipline. Malgré la recherche du meilleur équilibre entre ceux-ci, il reste quelques disparités que l'on pourra chercher à rattraper lors des prochaines nominations.

Les fonctions du conseil scientifique sont les suivantes :

- conseiller la direction, notamment sur les guestions documentaires,
- faire connaître la BULAC, particulièrement en direction des chercheurs,
- assurer un lien avec les autres bibliothèques fréquentées par les chercheurs.

Deux phases ont caractérisé son fonctionnement :

- une phase de préfiguration de dix ans, pendant laquelle ont été validées toutes les grandes orientations de conception et de préparation du fonctionnement ;
- une phase de fonctionnement depuis décembre 2011.

D'excellents rapports ont toujours été entretenus entre le conseil scientifique et l'équipe de la BULAC, mais le conseil a aussi beaucoup contribué à faciliter les relations entre des chercheurs d'origines variées.

Un point, souvent débattu, reste aujourd'hui encore en suspens, celui de la seconde tranche de construction, pour le bâtiment destiné à abriter les centres de recherche, mais également à accueillir des équipes ou des chercheurs étrangers de manière temporaire. Le projet existe toujours, mais le contexte est peu favorable. Le retour du CNRS dans le GIP et la stabilisation du projet du campus Condorcet faciliteront peut-être le développement de nouvelles pistes.

Éric Meyer mentionne pour finir la lettre reçue par les membres du conseil provenant d'usagers de la BULAC et propose d'en discuter à la fin de la séance.

Alain Blum confirme que le conseil a joué un rôle important parce qu'il avait installé d'excellentes relations avec la bibliothèque - et que celles-ci doivent être entretenues -, mais aussi parce qu'il avait un très bon président, qui a su faire valoir qu'il s'agissait de la bibliothèque d'une communauté et non de celle d'une institution.

Olivier de Bernon insiste pour que le conseil scientifique ne lâche pas la perspective de la tranche recherche, qui fait partie intégrante du projet documentaire.

Henry Laurens mentionne l'existence du projet d'*Institut des civilisations* au Collège de France, qui va conduire à la fusion des bibliothèques, des équipes et des chaires orientalistes. Le site du Cardinal Lemoine devrait fermer plusieurs années pour procéder aux travaux correspondants.

Éric Meyer suggère que se mette en place une coordination étroite entre ce projet et la BULAC.

De même, Antoine Marès appuie le besoin de coordination à développer avec le projet Condorcet, notamment pour les ressources numériques. Marie-Lise Tsagouria propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Thomas de Bruijn signale également l'existence d'un important projet de fusion de bibliothèques orientalistes à Leiden dont la BULAC doit se tenir informée.

Véronique Béranger rappelle l'évolution en cours à la Bibliothèque nationale de France : le service des langues orientales a été absorbé par le service des langues étrangères. La politique documentaire va sans doute évoluer un peu également. La BNF va revenir vers la BULAC pour finaliser la convention en attente, dès que le service aura repris ses nouvelles marques.

Éric Meyer interroge sur les collaborations possibles avec la province. Leyla Dakhli considère qu'il y aurait beaucoup de collaborations à trouver : l'exemple de la bibliothèque de l'IREMAM, dont le fonds est très riche pour le Maghreb, est symptomatique d'un manque de dynamisme dans les liens établis avec les chercheurs, les collections sont peu accessibles, les situations parfois kafkaïennes...

François Lagirarde évoque les bibliothèques de l'École française d'Extrême-Orient, notamment les 6 en Asie. Olivier de Bernon estime que la BULAC devrait les solliciter davantage pour identifier et valoriser les fonds.

Marie-Lise Tsagouria indique que, pour généreuse que soit cette proposition, il n'est pas aisé de mettre en œuvre la mécanique qui permettrait à la BULAC de faire venir directement des ouvrages par ce biais. L'exemple des périodiques khmers, collectés depuis des décennies par l'équipe EFEO au Cambodge, puis acheminés, traités et communiqués à la BULAC, reste un modèle difficile à décliner ailleurs.

À une question d'Olivier de Bernon sur la formation à l'utilisation du catalogue, Soline Suchet répond que la BULAC propose un programme de formation à différents niveaux. En tant que responsable de la mission coordination enseignement et recherche, elle travaille elle-même à développer des formations avec l'école doctorale de l'INALCO et, au-delà, de la CUE Sorbonne Paris-Cité, notamment sur la recherche experte, l'organisation de la veille documentaire, l'*Open Access*, le droit d'auteur, le dépôt et la valorisation de sa thèse par le docteur.

Marie-Lise Tsagouria rappelle qu'il existe un lien organique entre la BULAC et l'INALCO concernant la gestion des thèses, puisque la BULAC est la bibliothèque de dépôt obligatoire des thèses de l'INALCO, celles-ci étant depuis juin 2013 obligatoirement déposées dans un format électronique.

4. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BULAC : AVANCEMENT DU CHANTIER

Alexandre Asanovic, responsable du Pôle collections, présente la note d'avancement du chantier qui a été adressée aux membres du conseil.

Éric Meyer souligne combien il est important pour le conseil scientifique de connaître la mécanique de fonctionnement des acquisitions, afin de bien percevoir le substrat sur lequel s'appuyeront les arbitrages qu'il prendra au fur et à mesure que se préciseront les relations avec la BNF, avec Condorcet, avec le Collège de France...

Aboubakr Chraïbi trouve très intéressante la proposition de travailler sur des corpus : il prend l'exemple de la science fiction russe, très bien représentée, mais de manière complètement

méconnue, à la BULAC. Alexandre Asanovic confirme que l'approche par ensemble documentaire cohérent est une méthode très stimulante pour revenir vers les collections.

Antoine Marès revient sur la question des dons et la politique de leur accueil à la BULAC. Alexandre Asanovic précise qu'en 2012 leur ampleur a posé un véritable problème d'équilibre, plus de la moitié des documents entrés étant arrivée par don. Un temps très important doit être consacré au tri, puis au catalogage. Il existe deux types principaux de dons :

- les services de presse, ponctuels et très frais,
- les ensembles documentaires associés à la vie complète d'un chercheur.

C'est assurément une richesse pour la BULAC, mais celle-ci doit s'organiser pour ne pas être étouffée par l'avalanche de documents que cela peut représenter.

Alain Blum s'enquiert des sujets de masters portant sur des ensembles documentaires que la bibliothèque pensait proposer. Soline Suchet confirme que ce projet est toujours d'actualité, mais que les premiers sujets ne seront sans doute proposés qu'à la rentrée universitaire 2014, l'objectif étant de pouvoir présenter d'abord les fonds concernés de manière approfondie aux enseignants intéressés.

5. ACQUISITIONS DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : CHOIX À FAIRE POUR 2014

Bernadette Vincent, responsable des ressources électroniques, présente les principaux enjeux figurant dans la note qui a été adressée aux membres du conseil. Deux actions majeures ont été engagées pour améliorer les possibilités de consultation :

- l'accès distant devrait être opérationnel à la rentrée universitaire
- les ressources disponibles ont toutes été rassemblées dans un seul outil (*AtoZ*) et les livres électroniques figurent dorénavant dans le catalogue.

L'acquisition (abonnement ou achat pérenne) des ressources électroniques a fait l'objet d'une mise en concurrence : les offres reçues sont en cours d'analyse, les choix définitifs seront faits en fonction des avis donnés par le conseil scientifique.

Principales décisions prises après discussion :

- vu le surcoût pour disposer de l'accès distant, le *CNKI* ne sera accessible que dans les salles de lecture rue des Grands Moulins.
- *Newspaperdirect*, accessible sur place et à distance, mais pas dans les salles de lecture des partenaires (peu d'intérêt pour la recherche, pas d'archives).
- Index islamicus et Encyclopédie de l'Islam: prise en charge du surcoût pour l'accès dans les salles de lecture des partenaires.
- *JSTOR*: proposition en cours de négociation, si son coût modéré se confirme, l'abonnement pourrait être souscrit.
- South Asia Archives: non retenu, coût exorbitant.
- Réabonnement envisagé à Project Muse, si budget disponible.
- Achat des nouvelles tranches du TBRC.
- Achat d'une nouvelle tranche d'*e-books de Brill* plutôt en 2014, lorsque les problèmes de signalement auront été traités au niveau national.
- Abonnement aux archives de la *Pravda*, indispensable à Paris.

6. POINT D'AVANCEMENT DE LA MISSION COORDINATION ENSEIGNEMENT-RECHERCHE

Soline Suchet, responsable de la mission, synthétise la note transmise aux membres du conseil et rappelle notamment les principaux axes de travail développés :

- constitution d'un répertoire des équipes de recherche dans le périmètre scientifique de la BULAC.
- mise au point du carnet de recherche de la BULAC sur hypothèses.org,
- échanges en cours avec le CLEO pour la création sur la plate-forme *OpenEdition* d'un portail aires culturelles.

Éric Meyer souligne l'intérêt de ses outils, particulièrement utilisés par les jeunes chercheurs.

François Lagirarde s'interroge sur l'importance du travail que cela nécessite. Pour la plate-forme, il s'agit surtout d'un paramétrage initial.

Leyla Dakhli considère que la plate-forme *OpenEdition* est encore peu développée du point de vue du multilinguisme : Soline Suchet répond que c'est justement l'un des objectifs que de contribuer à ce développement.

Véronique Béranger fait préciser que l'on présentera bien aussi des ressources extérieures à *OpenEdition*.

7. CONVENTION BULAC/INALCO (PROJET ALIENTO)

La convention est approuvée à l'unanimité.

8. POSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LA LETTRE OUVERTE DU 7 JUIN 2013

Éric Meyer rappelle en préambule le caractère spécifique de la BULAC, constituée en groupement d'intérêt public, dont chaque établissement fondateur est représenté à part égale au sein du conseil d'administration.

Pour satisfaire mieux au besoin d'accès aux collections lorsque la bibliothèque est saturée dans l'usage de ses places, le conseil scientifique suggère de développer les pistes suivantes :

- · renforcement des achats en multi-exemplaires
- · augmentation du nombre de documents empruntables
- augmentation des ressources électroniques et mise en œuvre de l'accès distant.

Dominique Akhoun-Schwarb indique qu'à la SOAS, la décision a été prise de limiter pendant les périodes d'examen l'inscription aux lecteurs déjà inscrits (pas de nouvelle inscription possible à la bibliothèque pendant un mois). Par ailleurs, l'accès à internet est bloqué sur les postes d'accès au catalogue et les ordinateurs ne sont installés que sur des tables hautes, en consultation debout.

La prochaine réunion du conseil scientifique est fixée au 6 décembre 2013 à 9h30.